

IL Y A URGENCES...

A son arrivée, le Recteur d'Aix-Marseille a doté l'Académie d'un projet académique au nom ambitieux de « Route haute vers la réussite scolaire ». A partir d'un constat lucide des points forts et surtout des difficultés de notre Académie, il s'agissait de tracer des orientations pour soutenir la scolarisation des jeunes de notre Région.

Aujourd'hui, même si des frémissements sont perceptibles au travers de certains indicateurs, fruits d'un investissement sans faille des équipes pédagogiques de l'Education Nationale, force est de constater que les projets éducatifs, qu'ils soient imaginés par le Recteur ou par l'équipe pédagogique de tel établissement, se heurtent à un réel impossible : alors que l'onde de choc de la crise financière de 2008 se répand dans le corps social, la politique de rigueur pour l'éducation nationale, les services publics et les dépenses solidaires aggrave les difficultés rencontrées par la population. Dans certaines cités de nos agglomérations, le taux de chômage est le double, voire le triple de la moyenne nationale. Dans ces mêmes cités, des postes d'enseignants sont supprimés, des classes ferment, l'avenir des « petits » semble lui aussi hypothéqué.

Qu'on ne s'y trompe pas. Les effets délétères des choix économiques et politiques en cours ne se feront pas seulement sentir dans les milieux les plus populaires, mais le chômage, la rigueur et les coupes sombres qui s'annoncent dans les budgets publics et sociaux seront aussi redoutables pour les milieux sociaux plus aisés.

Alors que faire ? Rester inactifs face à la catastrophe qui s'annonce et gagnera l'ensemble de l'Europe depuis la Grèce ? Ou mettre en place une stratégie volontariste pour défendre un modèle de société qui a fait ses preuves, y compris pendant la crise de 2008, alors que tous les thuriféraires de la pensée unique le donnaient pour caduc depuis plusieurs années ?

Aujourd'hui, il nous faut décréter la mobilisation générale pour défendre les « amortisseurs sociaux » que sont en France la Fonction Publique, les services publics, la protection sociale et la retraite par répartition.

Le SNES et le SNEP entendent y prendre toute leur part du point de vue de leur place singulière au sein de l'école publique. C'est pour cela qu'ils prennent l'initiative **d'un plan d'urgence pour l'éducation dans l'Académie** dans le même temps qu'ils entendent peser sur la définition d'un projet alternatif des forces progressistes pour l'école de demain.

Ce document, ainsi que le colloque que nous organisons vendredi 18 juin, a pour objectif de permettre à chaque établissement de s'y associer.

Laurent Tramoni,
Secrétaire Académique du SNES.

Andjelko Svrđlin,
Secrétaire Académique du SNEP.

Colloque de relance du service public d'Education SNES-SNEP FSU « POUR TOUS SAVOIR(S) »

Vendredi 18 juin 2010 14 H – 17 H 30

IUFM Canebière (63 La Canebière – 13001 Marseille)

Avec la participation de **Denis Paget** (ancien co-secrétaire général du SNES,
auteur de « Collège commun, collège humain »)

Anne Barrère (professeur de sociologie à l'Université Lille 3,
auteur de « Le travail des enseignants » et de « Le travail des lycéens »)

Olivier Liaroutzos (directeur de l'Observatoire Régional des Métiers – ORM OREF PACA)

Quel collège pour la réussite de tous ?

Le collège ne peut se contenter d'accompagner les inégalités sociales en triant les élèves susceptibles d'aller au lycée de ceux destinés à l'apprentissage voire aux processus « d'insertion ». Il doit, à l'inverse, s'employer à combattre ces inégalités en visant la réussite de tous les élèves. Or la politique actuelle montre que le gouvernement est loin de partager cette finalité. La mise en place dans tous les collèges, dès la rentrée prochaine, du livret de compétences et du socle commun des connaissances marque la volonté d'instaurer un enseignement réducteur dont les élèves en difficulté seraient contraints de se satisfaire.

L'expérimentation, l'autonomie grandissante des établissements, les contrats d'objectifs alliés à l'assouplissement de la carte scolaire reflètent une école qui s'organise autour de l'individualisme et de la concurrence entre établissements. Au niveau des moyens mis en œuvre, la diminution des DGH dictée par les suppressions de postes impose l'augmentation

des services partagés sur plusieurs établissements, des mesures de carte scolaire, des classes surchargées, des HSA en nombre grandissant, mais aussi dans le même temps la diminution des dispositifs pédagogiques qui permettent d'enseigner dans de bonnes conditions.

Non seulement les conditions d'enseignement sont dégradées mais la charge de travail ne cesse de croître : multiplication des évaluations, des réunions, de nouvelles tâches s'écartant de nos missions de transmission des connaissances telles la gestion administrative, l'orientation, le suivi social...

Il est grand temps de prendre du recul par rapport à ces mesures rétrogrades et de définir en équipe, établissement par établissement, les moyens, les dispositifs et les nouvelles structures à mettre en œuvre pour arriver à faire correspondre massification avec démocratisation, collège unique et collège de la réussite.

Le lycée, un tremplin pour l'avenir !

La conception du « Lycée Chatel » a été rejetée massivement par la profession parce qu'elle incarne l'abandon de l'ambition de faire accéder 80% d'une classe d'âge au bac et qu'elle est basée sur **trois logiques de fond en rupture avec la tradition républicaine de l'école :**

1/ Rendre possible le dogme libéral de l'actuel gouvernement de ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux partant à la retraite

L'institution d'un tronc commun en cycle terminal, la fragilisation des enseignements technologiques, la baisse des horaires élève n'ont qu'un seul objectif : parvenir à des économies considérables, en conformité avec la réforme du lycée professionnel qui fait passer le bac pro de 4 à 3 ans.

2/ La mise en concurrence généralisée des lycées et des élèves

La suppression de la carte scolaire et l'individualisation des parcours signifient que l'Etat se résigne à accompagner les inégalités sociales au lieu de les combattre et surtout qu'il fait porter les responsabilités d'un éventuel échec sur les élèves et leurs familles.

L'autonomie accrue des établissements, avec un poids prépondérant du chef d'établissement, épaulé par un conseil pédagogique, introduit une rupture dans la gestion des établissements. Cette logique de « management », calquée sur le privé, est la porte ouverte à la casse des solidarités entre les collègues et accentue la concurrence entre les établissements motivés essentiellement par des critères de performance.

3/ La mise en conformité aux directives européennes de Lisbonne vise à concentrer les efforts éducatifs sur 50 % d'une classe d'âge pour les conduire de la classe de seconde jusqu'à la Licence réduisant ainsi le périmètre de l'intervention de l'Etat et l'adaptant aux besoins économiques évalués à court terme et donc contestables.

La conséquence de cette logique est l'abandon des 50 autres % à une qualification répondant aux besoins immédiats du patronat.

Il nous faut imposer d'autres logiques permettant d'évoluer vers la réussite pour tous. Pour cela, réformer le lycée est nécessaire :

- Pour actualiser la formation technologique et la conforter comme voie d'excellence.
- Pour que la voie professionnelle soit une voie de la réussite et permette une insertion de qualité avec l'acquisition d'une culture commune solide.
- Pour diversifier et équilibrer les voies de formation afin de doter les jeunes d'une formation initiale de qualité.
- Pour améliorer les conditions de travail et d'étude de la voie générale.
- Pour mettre en place des contenus et des pratiques qui permettent la réussite des élèves des milieux « non initiés ».
- Pour que le lycée accompagne les élèves vers la poursuite d'études sans laisser les usages sociaux décider de la hiérarchie entre les savoirs, les voies, les séries.

Des chiffres pour comprendre, pour agir

Les services de la statistique du ministère de l'Éducation Nationale et du rectorat produisent quantité de données sur l'état de l'école. Ces riches informations quantitatives sont rendues publiques mais sont insuffisamment exploitées. Il nous semble nécessaire de s'en emparer pour mieux saisir les conditions particulières dans lesquelles nous exerçons notre métier d'enseignant.

De plus, ces données scolaires doivent être complétées par des données sociales afin d'établir des corrélations pour avoir une photo de notre Académie en quelques chiffres clefs.

Selon les analyses du Ministère de l'Éducation Nationale « *La réussite des élèves quelles que soient les évaluations est en grande partie liée à l'origine sociale.* ».

« *Les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse ont des taux de chômage et de RMIstes plus élevés que ceux de la France métropolitaine* ». On peut donc constater que dans ces deux départements la population défavorisée l'est encore davantage du fait de la précarité de son statut.

Les zones urbaines sensibles (ZUS) sont des territoires définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville. Dans notre Académie, 17,1 % des collèges sont en ZUS contre 12,2 % au niveau national.

Ces données sont bien entendu à actualiser, notamment en intégrant deux paramètres importants, la baisse du nombre de postes d'enseignants et la crise sociale.

Par exemple, selon le rapport de l'Observatoire ZUS « *Entre 2006-2007 et 2007-2008, le nombre moyen d'élèves par structure pédagogique au collège a tendance à augmenter en France et en ZUS où il passe de 18,6 à 21,5 élèves en moyenne* ».

Il est possible d'affiner les données pour son propre établissement à l'aide des connaissances partagées du rectorat consultable sur le site de l'Académie d'Aix : <http://cap.ac-aix-marseille.fr/accueil/index.php>

Les établissements scolaires, l'encadrement des élèves du second degré dans l'Académie

Depuis 1994, la population de moins de 20 ans dans l'Académie a augmenté de 4,5 % alors qu'elle est restée stable en France métropolitaine. L'éducation prioritaire publique touche près d'un quart des élèves de l'Académie, 28,6 % des collégiens et 17,4 % des lycéens. La majorité de ces élèves est scolarisée dans les Bouches-du-Rhône et en particulier sur Marseille.

Les résultats scolaires

Résultats session 2008				
DNB Brevet	France entière	Académie	Marseille nord	Gap
	88 %	80 %	65 %	87 %
Baccalauréat général	France entière	Académie	Marseille nord	Aix-en-Provence
	88 %	82.3 %	69.2 %	91.4 %
Bac Pro	France entière	Académie	Marseille nord	Manosque
	77.2 %	73.2 %	55.2 %	89.1 %

Retards, redoublements, orientation (chiffres 2008-2009)

	France	Académie	Académie Zone Urbaine Sensible		
2 ans de retard en 6 ^{ème}	2.5 %	1.8 %	7.3 %		
2 ans de retard en 2 ^{nde}	5.3 %	4.3 %	10.8 %	1.7 %	
			Marseille nord	Salon	
Orientation fin 3 ^{ème} France	Voie pro 36.4 %	Voie G et T 57.2 %	Redoublements 5.4 %	Redoublements en 2 ^{nde} 12.2 %	
Orientation fin 3 ^{ème} Académie	Voie pro 36.9 %	Voie G et T 57.6 %	Redoublements 5.5 %	Redoublements en 2 ^{nde} 14.2 %	Réorientation 6.5 %

Une première lecture de ces tableaux montre que l'Académie présente plusieurs points de retard à tous les examens du second degré, et qu'au sein de celle-ci, il existe des disparités énormes selon les quartiers, les villes, les départements. Ces chiffres sont le résultat d'une ghettoïsation et d'une disparité sociale très importantes. Ils parlent d'eux-même et mettent en évidence « l'urgence d'un plan d'urgence ». La république française ne peut laisser au bord du chemin toute une partie d'une génération que nous refusons de voir abandonnée, livrée à la marginalité et au désespoir. Les syndicats de la FSU, avec les enseignants, portent un autre projet de société que celui-ci, notre combat pour l'école, c'est aussi un combat pour une société plus juste et plus solidaire.

Equipements, constructions...

Quelles revendications auprès des collectivités territoriales ?

Notre Académie connaît une croissance démographique et des mouvements migratoires spécifiques : déplacements des populations vers les périphéries des villes, constitution d'un tissu urbain comprenant l'essentiel des Bouches-du-Rhône débordant sur le Vaucluse et Manosque, croissance forte dans le Vaucluse... Les constructions scolaires doivent accompagner ces mouvements de population et être l'occasion de constituer des établissements à taille humaine : 1 000 à 1 200 pour un lycée, autour de 500 pour un collège pourraient être une base de discussion.

Les pratiques pédagogiques changent, l'aménagement des établissements doit évoluer : petites salles pour travaux en petits groupes, CDI fonctionnels, salles informatiques spécifiques, équipements sportifs de nouvelle génération par exemple. La collectivité territoriale et les architectes doivent travailler étroitement avec les équipes pédagogiques et non avec le seul chef d'établissement lors des constructions ou rénovations.

Enfin, l'équipement informatique doit évoluer rapidement. Si lycées d'une part et collèges du Bouches-du-Rhône sont bien dotés, le retard est important dans les trois autres départements. Nous devons pouvoir réellement utiliser l'informatique dans nos pratiques pédagogiques (et bien sûr pas exclusivement pour le cahier de textes en ligne, grande obsession actuelle) : salles équipées pour des demi-groupes d'élèves, salles dévolues aux enseignants. Toute salle de classe devra comprendre un ou des ordinateurs, un vidéo projecteur, un tableau interactif. D'autres revendications sont à adresser avec force à l'Etat (et non aux collectivités : à chacun sa compétence) : formation des enseignants, création de postes de personnels de maintenance informatique, dotation pour chaque professeur d'un équipement informatique (ordinateur, connexion Internet).

Face à la déréglementation de la carte scolaire voulue par l'Etat que nous combattons, le SNES et le SNEP attendent des conseils généraux qu'ils maintiennent une politique de sectorisation basée sur le respect de la mixité sociale et de la proximité.

Les capacités d'accueil des collèges doivent répondre aux seules nécessités pédagogiques et au potentiel d'élèves existant sur le secteur.

Le SNES et le SNEP souhaitent que les politiques de construction et de rénovation n'accroissent pas les phénomènes de concurrence entre les établissements et favorisent la mixité sociale.